

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02474

Numéro SIREN : 530 855 220

Nom ou dénomination : 33 INTERIM

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt 6397



SAS 33 INTERIM

3 AVENUE DU MOULINAT

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE CENON
AVENUE DU PRESIDENT VINCENT AURIOL
33150 CENON
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION Identification du destinataire Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	SAS 33 INTERIM 3 AVENUE DU MOULINAT			B ACTIVITE Activités exercées (souligner l'activité principale) : Travail Temporaire Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
	33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX			
	Insp. IFU	N° dossier	53085522000022 N° Siret	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %		Bénéfice imposable au taux de 28 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %		Plus-values exonérées art.238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Pôle de compétitivité ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐							

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **AS 400**

OGA/OMGA ☐ Visueur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : AZ EXPERTISE COMPTABLE S - Conseil : - CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément	30 RUE FABRE D'EGLANTINE 94120 FONTENAY SOUS BOIS 0148776866
--	--

A **ARTIGUES** le **15052020** Signature et qualité du déclarant **M TOURNIER** **PRESIDENT**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	100 000
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (c)		
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées (d)		
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (i)		100 000
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)		
7. Montant des revenus répartis total (a à h)		100 000

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 33 INTERIM**
et Date de clôture de l'exercice **31122019**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 3 AVENUE DU MOULINAT			33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX						
Durée de l'exercice précédent * 12									
Numéro SIRET * 5 3 0 8 5 5 2 2 0 0 0 0 2 2			Néant ☐ *						
			Exercice N, clos le, 31122019						
			N-1 31122018						
			Net 3						
			Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 577	1 380	197	522	
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 026	31 001	18 025	18 737	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE	9 184		9 184	6 688
			Prêts	BF	BG				
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	11 173		11 173	9 266
TO TAL (II)		BJ	BK	70 961	32 382	38 579	35 212		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 887 894	71 825	1 816 069	1 507 834	
		Autres créances (3)	BZ	CA	897 386		897 386	744 111	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités	CF		CG	174 365		174 365	78 260		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 471		1 471	318		
	TO TAL (III)	CJ	CK	2 961 116	71 825	2 889 291	2 330 522		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	3 032 077	104 207	2 927 870	2 365 734		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR				
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS 33 INTERIM			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)		DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	208 485	82 519
	Report à nouveau		DH	41 736	41 736
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	307 276	225 966
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TO TAL (I)		DL	667 497	460 221
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	829 242	496 934
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	213 592	158 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	95 749	77 601
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 114 111	1 169 121
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	7 678	3 084
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TO TAL (IV)		EC	2 260 373	1 905 513	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	2 927 870	2 365 734	
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 260 373	1 905 513
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	829 242	496 934	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	6 651 976	FH		FI	6 651 976	5 730 231			
		FJ	6 651 976	FK		FL	6 651 976	5 730 231			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO		1 856			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	36 208	8 962			
	Autres produits (1) (11)					FQ	173	34			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 688 357	5 741 083			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	728 221	588 843		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	153 153	178 223		
	Salaires et traitements *						FY	4 448 026	3 809 495		
	Charges sociales (10)						FZ	963 467	1 087 587		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	7 904	5 516	
								GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	71 825	26 402	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	3 677	63		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 376 274	5 696 127		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	312 083	44 956		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	10	26		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	10	26		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 044	6 746		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
Total des charges financières (VI)						GU	7 044	6 746			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 035)	(6 720)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	305 048	38 235			

Désignation de l'entreprise SAS 33 INTERIM				Néant ☐ *																			
		Exercice N		Exercice N-1																			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	4 361																			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB																				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC																				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 361																			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	660	17 759																		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 473																			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG																				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 133	17 759																		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	2 228	(17 759)																		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ																				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		(205 490)																		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	6 692 727	5 741 109																		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	6 385 451	5 515 142																		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	307 276	225 966																		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO																			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY																			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G																			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	5 656	634																	
			- Crédit-bail immobilier	HQ																			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H																			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J																			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K																			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX																			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC																			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD																			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 806	1 798																	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2																			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3																			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4																			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		A9																			
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>2 133</td> <td>4 361</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	2 133	4 361						
	Exercice N																						
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																						
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	2 133	4 361																					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs														
Exercice N																							
Charges antérieures	Produits antérieurs																						

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES AMENDES	660	
VCEAC	1 473	
AUTRES PRODUITS EXCEP S OP DE GESTION		4 361
Totalisation	2 133	4 361

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs
au 31/12/2019

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 33 INTERIM										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 577	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com - posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com - posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	11 997	KW		KX	2 611	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	33 764	LC		LD	5 730	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	45 761	LO		LP	8 341		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P	6 688	1R		1S	2 496			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	9 266	1U		1V	1 908			
TOTAL IV				LQ	15 954	LR		LS	4 404			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	63 292	ØH		ØJ	12 744	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 577	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	14 609	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	5 076	MT	34 418	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	5 076	NH	49 026	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	9 184	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	11 173	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	20 357	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	5 076	ØL	70 961	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM												Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	1 055	PF	325	PG		PH	1 380		
Terrains				PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	6 387	QE	1 145	QF		QG	7 532		
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	20 638	QM	6 434	QN	3 603	QO	23 469		
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT			
TOTAL III				QU	27 025	QV	7 579	QW	3 603	QX	31 001		
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ØN	28 080	ØP	7 904	ØQ	3 603	ØR	32 382		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3	R4	R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2	S3		S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7		S8	S9	T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3		U4	U5	U6		U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2	V3	V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9	W1	W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7	W8	W9		X1			
TOTAL III		X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	26 402	6U	71 825	6V	26 402	6W	71 825
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	26 402	TY	71 825	TZ	26 402	UA	71 825
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	26 402	UB	71 825	UC	26 402	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	71 825	UF	26 402				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	11 173	UV		UW	11 173		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 887 894		1 887 894				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	45 660		45 660				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	532 751		532 751				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	28 738		28 738				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	290 237		290 237				
	Charges constatées d'avance			VS	1 471		1 471				
	TOTAUX			VT	2 797 925	VU	2 786 751	VV	11 173		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	829 242		829 242					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	95 749		95 749						
Personnel et comptes rattachés		8C	427 963		427 963						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	158 943		158 943						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	407 909		407 909					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	119 296		119 296					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	213 592		213 592						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 678		7 678						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 260 373	VZ	2 260 373						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122019			
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 307 276			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	19 480		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW 20 140				
	Amendes et pénalités		WJ	660		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			Y1			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												WR			
										TOTAL I		327 416			
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme {		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
													WH		
													WP		
													WW		
													XB		
													I6		
													WZ		
													XA		
													ZX		
													ZY		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .												XD		
	Majoration d'amortissement *												XF		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XS	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3			Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA			XG	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	QV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			Y2	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			YH	
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												YJ	
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			YK	
		Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA			Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC			YL	
	Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												YL		
III. RESULTAT FISCAL										TOTAL II		12 122			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)										XI		315 294			
{ déficit (II moins I)										XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		315 294			
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN 0 XO 0			

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS 33 INTERIM		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	342 091	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	315 294	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	26 797	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	26 797	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	33 586	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
Cf. état 2058B-Détail des charges à payer	9P	19 480	9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	19 480
		YO	12 122
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
	Montant net à la fin de l'exercice		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2019

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
PEEC 2019	19 480	
PEEC 2018		12 122
Totalisation	19 480	12 122

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	41 736	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	225 966			ZD	125 966				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	100 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	267 703			TOTAL II	ZH	267 703			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	132 983	114 407				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 35 184)				XQ	39 354	26 031				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	44 730	47 852				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	511 155	400 553				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	728 221	588 843				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	56 000	43 092				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)				9Z	97 153	135 131				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	153 153	178 223				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 330 709	1 143 775				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	92 202	64 099				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *				ØB	3 716 313					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,20 %	1,20 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL					
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO					
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS 33 INTERIM**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MAT BUREAU ET INFO	4 258	2 785		1 473
	2	MAT BUREAU ET INF	817	817		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
Ⓒ					Ⓓ			
			Ⓔ	19%	15% ou 12,80%	0%	Ⓕ	
I - Immobilisations *	1		(1 473)	(1 473)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(1 473)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS 33 INTERIM**Néant ☐ X *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS 33 INTERIM**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 33 INTERIM			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	179		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 651 976		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	4 895		
TOTAL 1	OX	6 656 871		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	173		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 911		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	5 084		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	45 522		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	641 859		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	3 677		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	691 058		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	5 970 897	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	5 970 897	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 656 871		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	179		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 53085522000022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 33 INTERIM

ADRESSE (voie) 3 AVENUE DU MOULINAT

CODE POSTAL 33370

VILLE ARTIGUES PRES BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 6 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE JTI

N° SIREN (si société établie en France) 440668143 % de détention 65,00 Nb de parts ou actions 6 500

Adresse : N° 16 Voie AVENUE JOANNES MASSET

Code postal 69009 Commune LYON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LORADOU Prénom(s) SEVERINE

Nom marital LAGOS % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 2 500

Naissance : Date 17081971 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 15 Voie CHEMIN DES TUILERIES

Code postal 33870 Commune VAYRES Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique DARRIGADE Prénom(s) VIRGINIE

Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 04021972 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 69 Voie BIS LIEU DIT VIEUX BOURG

Code postal 33240 Commune PEUJARD Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 53085522000022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 33 INTERIM

ADRESSE (voie) 3 AVENUE DU MOULINAT

CODE POSTAL 33370 VILLE ARTIGUES PRES BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2067
(2020)Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS 33 INTERIM**du **01/01/2019**Adresse **3 AVENUE DU MOULINAT****33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX**au **31/12/2019**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	LAGOS Severine	Manager Agence			15 chemin des Tuileries	33870	VAYRES		
2	MULLER Virginie	Assistante d'agence			69 bis Vieux Bourg	33240	PEUJARD		
3	BOUSSIRON Corinne	Commerciale agence			32 Avenue Gambetta	33350	CASTILLON LA BATAILL		
4	GARRIGOS Ludovic	Assistant Commercial			5 Rue du Professeur Langevin Résidence le Métropolitain	33150	CENON		
5	ZAABAT Melanie	Commerciale Agence			18 Rue de la Faïencerie Résidence Quai Ouest Apt 15	33300	BORDEAUX		
6									
7									
8									
9									
10									

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	71 815			71 815				71 815
2	51 704			51 704				51 704
3	37 831			37 831				37 831
4	36 319			36 319				36 319
5	41 680			41 680				41 680
6								
7								
8								
9								
10								
**	239 349			239 349				239 349

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		6 722
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		28 404
Total		35 127

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	274 476	- de l'exercice ⑩	315 294
- de l'exercice précédent ⑩	229 382	- de l'exercice précédent ⑩	27 417
Nom et qualité du signataire M TOURNIER PRESIDENT		A ARTIGUES....., le 15/05/2020 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

33 INTERIM
Société par Actions simplifiée
Au Capital Social de 100.000 euros

3 Avenue du Moulinat – 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

RCS : 530 855 220

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
02 Juillet 2020

Le 02 juillet 2020 à 10h00, l'assemblée des associées de la Société par Actions Simplifiée 33 INTERIM, au capital de 100.000 euros, s'est réunie par voie dématérialisée, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le Président.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur TOURNIER Jean-Pascal.
Monsieur ALEXANDRE, commissaire aux comptes, est : (rayer la mention inutile)

- Absent et excusé.
- ~~Présent.~~

-ORDRE DU JOUR-

- 1- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019
- 2- Approbation des conventions visées par l'article L227-10 du code de Commerce
- 3- Affectation du résultat de l'exercice
- 4- Pouvoirs en vue des formalités

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président de la SAS 33 INTERIM et après avoir donné lecture du rapport du commissaire aux comptes, il présente à l'assemblée les comptes annuels. Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurants à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat net bénéficiaire de **307.275,79** euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

L'assemblée a entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du code du commerce.

L'assemblée approuve les conventions relevant de l'article 227-10 du code de commerce et notamment la refacturation de la société GROUPE JTI se rapportant au contrat de sous-traitance administrative.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Dépenses non déductibles fiscalement

L'assemblée générale constate qu'il n'apparaît pas dans l'exercice 2019 de charge non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'assemblée générale propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, s'élevant à la somme de **307.275,79** euros comme suit :

- ✓ 100.000 euros : à titre de dividendes
- ✓ 207.275,79 euros : au poste « Autres réserves »

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax » de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux sont assis sur le montant avant abattement.

Conformément à la loi, il est rappelé les distributions faites au cours des trois précédents exercices :

- ✓ 100.000 euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2018
- ✓ 0 euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2017
- ✓ 0 euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2016

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

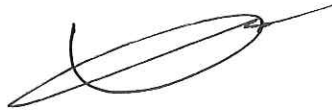
QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires après lecture.

Le Président de la séance



SAS 33 INTERIM

3, Avenue du Moulinat

33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX



*Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019*

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
- Rapport	1 à 4
- Comptes annuels	5 à 21
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	22

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale des associés de la société 33 INTERIM SAS,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **33 INTERIM SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 20 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode – Comptabilisation Factor » de l'annexe des comptes annuels et relatif à la modification de la méthode de présentation des comptes liés au Factor.

4. Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation et la dépréciation éventuelle des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 20 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelés à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 du dit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ST DIDIER AU MONT D'OR, le 25 juin 2020

*CABINET GAUDET
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Christophe ALEXANDRE, Représentant légal*



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 577	1 380	197	522
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	49 026	31 001	18 025	18 737
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	9 184		9 184	6 688
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	11 173		11 173	9 266
	TOTAL (II)	70 961	32 382	38 579	35 212
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 887 894	71 825	1 816 069	1 507 834
	Autres créances	897 386		897 386	744 111
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	174 365		174 365	78 260
	Charges constatées d'avance	1 471		1 471	318
	TOTAL (III)	2 961 116	71 825	2 889 291	2 330 522
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 032 077	104 207	2 927 870	2 365 734

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

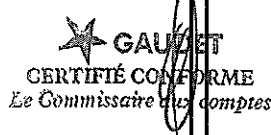
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	100 000	100 000
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	208 485	82 519
	Report à nouveau	41 736	41 736
	Résultat de l'exercice	307 276	225 966
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	667 497	460 221
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	829 242	496 934
	Emprunts et dettes financières divers	213 592	158 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 749	77 601
	Dettes fiscales et sociales	1 114 111	1 169 121
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 678	3 084
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 260 373	1 905 513
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 927 870	2 365 734
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	307 275,79	225 966,38
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 260 373	1 905 513
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	829 242	496 934

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	6 651 976			6 651 976	5 730 231
	Montant net du chiffre d'affaires	6 651 976			6 651 976	5 730 231
	Production stockée				1 856	
	Production immobilisée				8 962	
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			36 208		
	Autres produits			173	34	
Total des produits d'exploitation (1)				6 688 357	5 741 083	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises					
	Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements					
	Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			728 221	588 843	
	Impôts, taxes et versements assimilés			153 153	178 223	
	Salaires et traitements			4 448 026	3 809 495	
	Charges sociales du personnel			963 467	1 087 587	
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements :					
	- sur immobilisations			7 904	5 516	
	- charges d'exploitation à répartir					
	Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations						
- sur actif circulant			71 825	26 402		
Dotations aux provisions						
Autres charges			3 677	63		
Total des charges d'exploitation (2)				6 376 274	5 696 127	
RESULTAT D'EXPLOITATION				312 083	44 956	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		312 083	44 956
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		26
	Total des produits financiers	10	26
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 044	6 746
	Total des charges financières	7 044	6 746
RESULTAT FINANCIER		(7 035)	(6 720)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		305 048	38 235
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 361	
	Total des produits exceptionnels	4 361	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	660 1 473	17 759
	Total des charges exceptionnelles	2 133	17 759
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 228	(17 759)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			(205 490)
TOTAL DES PRODUITS		6 692 727	5 741 109
TOTAL DES CHARGES		6 385 451	5 515 142
RESULTAT DE L'EXERCICE		307 276	225 966

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 927 870 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 6 692 727 euros et un total **charges** de 6 385 451 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 307 276 euros.


GAUDET
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans

Matériel de transport : 3 à 5 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel informatique : 3 à 5 ans

Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

 **GAUDET**
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Changement de méthode -Comptabilisation Factor

A la demande de la banque de France, la société 33 INTERIM a modifié la méthode de présentation des comptes liés au Factor. La réserve affectée et les Fonds de Garanties constitués sont désormais présentés au débit d'un compte 467, soit à l'actif en "Autres créances". Ils étaient précédemment constatés au débit du compte 512 soit à l'actif en "Disponibilités" ou au passif en "Découverts et concours bancaires".

Les soldes à la clôture de l'exercice sont : 252 747 € et de 193 253 € au titre de l'exercice précédent.

Evènements postérieurs à la clôture

A la date d'établissement des comptes annuels, la société 33 INTERIM n'est pas en mesure d'évaluer les impacts et conséquences de la pandémie de Covid - 19 sur les activités futures. Le niveau actuel de la trésorerie et les mesures prises prévues permettront d'assurer la continuité d'exploitation malgré le ralentissement anticipé de l'activité dans l'hypothèse d'une sortie de crise d'ici 3 à 6 mois.

Information relative aux traitements comptables induites par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs;
 - La dépréciation des créances clients;
 - La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles;

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 577					1 577
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 577					1 577
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	11 997		2 611			14 609
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	33 764		5 730		5 076	34 418
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		45 761		8 341		5 076	49 026
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	6 688		2 496			9 184
	Prêts et autres immobilisations financières	9 266		1 908			11 173
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 954		4 404			20 357
TOTAL		63 292		12 744		5 076	70 961

GAUDET
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 055	325		1 380
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 055	325		1 380
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 387	1 145		7 532
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	20 638	6 434	3 603	23 469
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 025	7 579	3 603	31 001
TOTAL		28 080	7 904	3 603	32 382

 **GAUDET**
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	26 402	71 825	26 402		71 825
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	26 402	71 825	26 402		71 825
TOTAL GENERAL		26 402	71 825	26 402		71 825
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			71 825	26 402		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

GAUDET
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	11 173		11 173
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 887 894	1 887 894	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	45 660	45 660	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	532 751	532 751	
	Taxes sur la valeur ajoutée	28 738	28 738	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	290 237	290 237	
	Charges constatées d'avances	1 471	1 471	
TOTAL DES CREANCES		2 797 925	2 786 751	11 173
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	829 242	829 242		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	95 749	95 749		
	Personnel et comptes rattachés	427 963	427 963		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158 943	158 943		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	407 909	407 909		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	119 296	119 296		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	213 592	213 592		
	Autres dettes	7 678	7 678		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 260 373	2 260 373		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir	 GAUDET	10 072
Autres créances clients	CERTIFIÉ CONFORME Le Commissaire aux comptes	10 072
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	10 072	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		367 313
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACTURE A RECEVOIR</i>	34 298	34 298
Dettes fiscales et sociales		326 769
PERSONNEL PROV CONGES PAYES	25 279	
PERSONNEL PROV I P E	7 630	
AUTRES CHARG PERS A PAYER	126 519	
PERSONNEL PROVISION PRIMES	10 726	
ORG SOCIAUX CH SOC S CP	7 651	
ORG SOCIAUX CH SOC S IFC	1 587	
ORG SOCIAUX AUTRES CAP	26 624	
ORG SOCIAUX CH SOC S PRIME	4 050	
ETAT CH FISCALES S C P	657	
ETAT CH FISCALES S IFC	198	
ETAT CHARGES A PAYER	115 569	
ETAT CH FISCALES S PRIMES	279	
Autres dettes		6 245
R R R & AVOIRS A ACCORDER	1 477	
PRODUITS A RECEVOIR	4 769	

GAUDET
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				1 471
Locations mobilières	01/01/2020 31/03/2020		1 339	
ENGIE	01/01/2020 20/01/2020		133	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				1 471


GAUDET
 CERTIFIÉ CONFORME
 Le Commissaire aux comptes

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			 GAUDET CERTIFIÉ CONFORME <i>Le Commissaire aux comptes</i>
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

Effectif moyen

		31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		7	
	Ouvriers			171
	TOTAL		8	171

L'effectif interne correspond à l'effectif permanent.
 L'effectif externe correspond à l'effectif intérimaire.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés IDR			7 628	
Autres engagements			7 628	
Total des engagements financiers (1)			7 628	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées				

GAUDET
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	10,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	10,0000	100 000,00

GAUDET
 CERTIFIÉ CONFORME
 Commissaire aux comptes

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale des associés de la société 33 INTERIM SAS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 21 des statuts, nous avons été avisés de la convention suivante visée à l'article L. 227-10 du code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération d'un associé

◇ Associé / dirigeant concerné :

- * Madame Stéphanie LAGOS, Associée.

◇ Modalités :

- * Rémunération de Madame Stéphanie LAGOS, associée de la société, au titre de son contrat de travail,
- * Montant versé sur l'exercice :
 - Au titre de la rémunération de base : 71.815 euros

Fait à ST DIDIER AU MONT D'OR, le 25 juin 2020

*CABINET GAUDET
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Christophe ALEXANDRE, Représentant légal*